



S.I.V.O.M TARN – LUMENSONESQUE  
6, Route de la Gare 12520 AGUESSAC

TEL : 05 65 59 82 07 FAX : 05 65 58 73 03

EAU – ASSAINISSEMENT

e.mail : [Secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr](mailto:Secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr)

Aguessac, le 21 février 2020

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Mercredi 19 février 2020

### - Compte Administratif 2019– Eau

	dépenses	recettes	Solde d'exécution de l'exercice
Section d'exploitation	1 021 273.54	1 218 993.96	+ 197 720.42
Section d'investissement	370 806.71	245 077.83	- 125 728.88

Voté à l'unanimité

### - Compte Administratif 2019- Assainissement

	dépenses	recettes	Solde d'exécution de l'exercice
Section d'exploitation	413 912.47	548 566.17	+ 134 653.70
Section d'investissement	162 066.54	465 105.07	+ 303 038.53

Voté à l'unanimité

### - Budget primitif 2020- EAU

proposé	dépenses	recettes
Section d'exploitation	1 164 991	1 164 991
Section d'investissement	486 882	486 882

Voté à l'unanimité

### - Budget primitif 2020– Assainissement

proposé	dépenses	recettes
Section d'exploitation	642 653	642 653
Section d'investissement	587 003	587 003

Voté à l'unanimité

- **Reversement de la part assainissement encaissée sur le budget de l'eau**

Le SIVOM établit une seule facture regroupant les redevances eau et assainissement sur le même document, et le titre de recette correspondant est émis sur le budget de l'eau.

En fin d'exercice, il convient de reverser le montant encaissé sur le budget de l'eau à l'article 70611 au budget assainissement, déduction faite d'une partie des charges non individualisables.

Voté à l'unanimité

- **Suppression-création de postes**

Pas de mise à jour pour 2020.

Voté à l'unanimité

- **Affaires diverses**

- Sinistre sur réseau eaux usées rivière : l'entreprise COMELEC a endommagé le réseau du SIVOM. L'assureur de l'entreprise demande au SIVOM de partager les frais de remise en état à hauteur de 50%. Les membres présents refusent cette proposition et demandent que la totalité des frais soit prise en charge par l'assureur
- Le SIVOM étant mis en cause pour des infiltrations d'eau dans une cave Place de la Fontaine à Rivière-sur-Tarn. Le rapport d'expertise reçu le 17 février 2020 conclut que la responsabilité du SIVOM n'est pas engagée
- Problème d'égout bouché à Aguessac : intervention de l'entreprise semaine 9 pour réfection d'une partie de réseau
- L'archiviste du centre de gestion a débuté le travail d'archivage depuis le 17 février 2020
- Réaménagement du bureau du secrétariat : cloison abattue, copieur déplacé dans l'entrée, achat de 2 fauteuils et de 2 bureaux.
- Périmètres de protection : procédure en cours
- Assainissement de Fontaneilles : les travaux de réalisation d'un collecteur ont démarré le 10 février 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Le Président du SIVOM,  
Gilbert FAUCHER

